

Séance du lundi 09 octobre 2023

Délibération N° DE_060_2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	21	32
Date de la convocation : 02/10/2023		
Pour	Contre	Abstention
32	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf octobre deux mille vingt-trois, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des associations RIEUTORT-DE-RANDON), sous la présidence de Francis SAINT-LEGER.

Présents : Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Elise BOUQUET, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Julien TUFFERY

Représentés : Franck BACHELARD représenté par Maxime ATGER, Bruno DURAND représenté par Eric ROUX, Guy GALTIER représenté par Pierre-Emile SYLVAIN, Jacqueline LIZZANA représentée par Céline DELMAS, Patrice MONTEIL représenté par Joseph BEAUFILS, Gilles PASCAL représenté par Alain RAYNALDY, Christian PASCON représenté par Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER représenté par Gisèle GERBAL, Murielle TEISSEBRE représentée par Jean-Louis ALLE, Cécile VIGNOBUOL représentée par Didier BRUNEL, Didier VIGOUROUX représenté par Serge ROMIEU

Absents et Excusés : Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER suppléé par Elise BOUQUET, Claire HELARY, Aurélie MALAVAL suppléée par Arnaud GIBELIN, Didier MATHIEU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Francis GIBERT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 9 OCTOBRE 2023

Le Président propose à l'Assemblée, de se prononcer sur le tableau des effectifs suivant :

CADRE OU EMPLOI	CATÉGORIE	EFFECTIF	SERVICE HEBDOMADAIRE	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	Rédacteur Principal 1ère Classe	B	0	1 poste à 35h
	Rédacteur Principal 2ème Classe	B	0	1 poste à 35h
	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	1	3 postes à 35h
			0	1 poste à 31h
	Adjoint administratif	1	1 poste à 30h	
	Adjoint administratif	1	2 poste à 35h	
TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE		4		
FILIÈRE TECHNIQUE	Ingénieur Principal	A	0	1 poste à 35h
	Technicien	B	1	2 poste à 35h
	Agent de Maîtrise	C	1	1 poste à 35h

PREFECTURE DE LA LOZERE

Date de réception de l'AR: 10/10/2023

048-200069102-DE_060_2023-DE

DE_060_2023

	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	1	3 postes à 35h
	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	0	1 poste à 35h
	Adjoint Technique	C	0	1 poste à 6h
	Adjoint Technique	C	4	5 postes à 35h
	Adjoint Technique	C	1	1 poste à 17h30
TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE			8	
FILIÈRE ANIMATION	Animateur	B	0	1 poste à 35h
	Adjoint animation Principal 2ème Classe	C	0	1 poste à 35h
	Adjoint animation	C	0	1 poste à 35h
TOTAL FILIÈRE ANIMATION			0	
FILIÈRE SPORTIVE	Éducateur Principal des APS 2ème classe	B	1	1 poste à 35h
	Éducateur des APS	B	1	1 poste à 35h
	Opérateur des APS	C	0	1 poste à 35h
TOTAL FILIÈRE SPORTIVE			2	
TOTAL FILIÈRE			14	

Après délibéré, et à l'unanimité, l'Assemblée approuve le tableau des effectifs ainsi modifié.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Francis SAINT-LEGER
Président de séance

Francis GIBERT
Secrétaire de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr